



Délibération DEL2022-125

SEANCE DU 13 DECEMBRE 2022

Date de la convocation : mercredi 07 décembre 2022

Nombre de conseillers en exercice : 19
Nombre de conseillers présents : 15
Nombre de conseillers votants : 17



L'an deux mil vingt-deux, le mardi treize décembre, à dix-neuf heures trente minutes, s'est réuni en séance publique et ordinaire, au lieu habituel de ses séances, le Conseil Municipal de Saint-Sauveur-le-Vicomte, sous la présidence de Monsieur Eric BRIENS, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs BRIENS Eric, LACOLLEY Daniel, LEVOYER Thérèse, HAVARD Georges, HAIRON Josiane, RIES Stéphanie, GALLUET Bruno, ROUXEL Dominique, MAUGER Sylvie, LANGREZ Catherine, SOURD Annie, BURNEL Sébastien, OHEIX Yoann, VASSELIN Denise, DUPONT Joël.

Pouvoirs : LEJOLLY Annie (pouvoir à MAUGER Sylvie), TRAVERT Dominique (pouvoir VASSELIN Denise).

Absents : LELUBEZ Marlène, Guillaume LELANDAIS

Secrétaire de séance : GALLUET Bruno

Objet : BUDGET 2022 – VERSEMENT SUBVENTION BUDGET ACTIVITES SPORTIVES ET HEBERGEMENT

Monsieur le Maire rappelle que le budget annexe Activités Sportives et Hébergement (ASH) est un Service Public Industriel et Commercial (SPIC) et qu'à ce titre, il doit être équilibré en recettes et en dépenses.

Lors de la préparation du budget primitif 2022, l'équilibre du budget ASH a été établi sur la base du remboursement par le budget principal des prestations effectuées à titre gracieux par les agents auprès des établissements scolaires et des associations. Monsieur le Maire présente l'état établi le 12 décembre 2022 correspondant aux prestations réellement effectuées en 2022, soit un montant de 34 916.58 €.

Vu les articles L2221-1, L2224-1 et L2224-2 du code général des collectivités territoriales,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- de valider le montant des prestations réalisées en 2022, à hauteur de 34 916.58 €,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à procéder aux opérations comptables et à signer tous les documents se rapportant à cette décision.

Ainsi délibéré les jours, mois et an susdits

Pour extrait conforme,

Le Maire,



Eric BRIENS